



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rentrée étudiante

Dossier de presse  
17 octobre 2022



...the first of the ...

...the second of the ...

...the third of the ...

...the fourth of the ...

...the fifth of the ...

...the sixth of the ...

...the seventh of the ...

...the eighth of the ...

...the ninth of the ...

...the tenth of the ...

...the eleventh of the ...

...the twelfth of the ...

...the thirteenth of the ...

...the fourteenth of the ...

...the fifteenth of the ...

...the sixteenth of the ...

...the seventeenth of the ...

...the eighteenth of the ...

## **Le mot des recteurs ..... 4**

## **Bilan de l'année 2021-2022 et perspectives pour 2022-2023 ..... 6**

Les chiffres clés 2021-2022 et les projections 2022-2023.....	6
Une mobilisation exceptionnelle des établissements et des étudiants face à la crise Covid.....	7
Une forte solidarité avec les étudiants et chercheurs d'Ukraine.....	7
Une perspective d'augmentation de 1,1 milliard d'euros pour le budget 2023 de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	9

## **1. Améliorer la qualité de vie des étudiants ..... 10**

Un engagement pour le développement du parc de logements étudiants.....	10
Une diversification de l'offre de restauration « responsable ».....	11
Une multiplication des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des étudiants.....	11
La protection et l'épanouissement de chacun au cœur des préoccupations.....	13
Un souci d'amélioration constant de la vie sur les campus.....	15
La vie étudiante au cœur du volet « ESRI » du CPER 2021-2027 Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la construction d'environ 1100 nouveaux logements.....	16
Une réflexion globale engagée sur la vie étudiante : de la conférence territoriale aux dialogues territoriaux.....	17

## **2. Renforcer les conditions de réussite des étudiants ..... 19**

Une procédure d'admission dans l'enseignement supérieur en constante amélioration.....	19
Une offre de formation qui se diversifie et s'adapte en permanence.....	23

## **3. Faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain .. 25**

La rénovation et l'amélioration de la performance énergétique des campus.....	25
L'accompagnement des étudiants à distance avec les campus connectés.....	27

## **4. Renforcer le lien entre enseignement supérieur - recherche et innovation ..... 28**

Une recherche dynamique.....	28
En matière d'innovation : la SATT Sud-Est fête ses 10 ans.....	29

# Le mot des recteurs



## **Quels défis voulons-nous relever en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année universitaire 2022-2023 ?**

### **Celui de l'amélioration de la qualité de vie des étudiants :**

Après une période de crise sanitaire au cours de laquelle il a fallu parer au plus urgent pour protéger les étudiants les plus précaires, l'heure est désormais à la pérennisation et au déploiement des dispositifs qui ont fait leurs preuves en la matière et, au-delà, à l'engagement d'une réflexion plus large sur la vie étudiante dans tous ses aspects, qu'il s'agisse des conditions de vie des étudiants mais également de l'attractivité et de la qualité des campus.

Cette réflexion est voulue par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers les « *dialogues territoriaux* » qu'elle a demandé aux recteurs de mener dans toutes les régions académiques. Cette réflexion est déjà très engagée en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la conférence territoriale de la vie étudiante, en étroite partenariat avec la Région Sud, dans la perspective de l'adoption, à l'été 2023, d'un schéma directeur de la vie étudiante qui pourra ensuite être décliné, selon leurs spécificités, dans les établissements d'enseignement supérieur.

### **Celui du renforcement de l'égal accès à l'enseignement supérieur et des conditions de réussite des étudiantes et étudiants :**

À travers un effort particulier porté sur les dispositifs qui favorisent l'accès à l'enseignement supérieur de tous les jeunes qui le souhaitent, quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

À travers la poursuite des travaux engagés pour améliorer l'information et l'orientation des jeunes, par le renforcement des liens entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur notamment, pour permettre une transition réussie des élèves vers le monde étudiant.

À travers, enfin, le développement d'outils de pilotage permettant d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des formations qui existent sur le territoire et de leurs résultats en termes d'insertion professionnelle.

**Celui de la poursuite de l'action coordonnée des différents acteurs de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) pour une action toujours plus efficace :**

Nous poursuivrons également notre objectif de développer les coordinations de proximité pour favoriser la prise de décision **avec tous les acteurs concernés** : les universités et les écoles, déjà bien fédérées dans la région autour de deux pôles d'excellence correspondant à deux idex, les organismes de recherche, qui présentent une implication forte sur les sites de la région, les CROUS et les collectivités territoriales qui, toutes, manifestent un engagement total sur les sujets ESRI.

Nous serons donc aux cotés de l'ensemble des acteurs de l'ESRI de la région académique, pour agir en faveur de notre jeunesse et contribuer à lui construire un avenir en phase avec les grands enjeux de notre temps.

Bonne et belle rentrée à toutes et tous.

**Bernard Beignier**

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Fabienne Blaise**

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Qui est Fabienne Blaise, la nouvelle rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ?**

Madame Fabienne Blaise a été nommée rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (RDESRI) de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur en conseil des ministres du 13 juillet 2022.

Elle occupait précédemment les mêmes fonctions dans la région académique Grand-Est, depuis le 6 février 2020.

Avant d'être « *RDESRI* », Fabienne Blaise avait été rectrice de l'académie de Grenoble, de 2018 à 2020, et avait été élue en 2012 présidente de l'université Lille 3 Sciences humaines et sociales notamment pour mener à bien le projet de fusion des trois universités lilloises. Elle y a exercé un second mandat jusqu'en décembre 2017, date de la fusion des trois universités.

Elle a également occupé les fonctions de vice-présidente de la Conférence des présidents d'université (CPU), du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 27 avril 2018, et préside depuis novembre 2021 le conseil d'administration de l'École française de Rome, dirigée par Brigitte Marin.

Dotée d'une grande connaissance du monde scolaire et du monde de l'enseignement supérieur, enrichie d'une dimension « *sciences humaines et sociales* », puisqu'elle est professeure en langue et littérature grecques, la nouvelle rectrice est un véritable atout pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.

# Bilan de l'année 2021-2022 et perspectives pour 2022-2023

## Les chiffres clés 2021-2022 et les projections 2022-2023

### Effectifs nationaux

**687 400** bacheliers  
pour la session 2022  
Soit 23 100 bacheliers de plus  
par rapport à 2021

**2 994 400** étudiants  
attendus  
+ 0,9 % (soit +25 500)  
par rapport à 2021

**1 540 000** étudiants  
dans les universités  
(hors IUT et inscriptions  
simultanées licences-CPGE)

**81 200** étudiants en classe  
préparatoire  
(-2,6%, -2 200 étudiants)

**233 800** étudiants  
en sections de techniciens  
supérieurs  
Préparation de BTS par voie  
scolaire  
(-7,2%, -18 200 étudiants)

### Effectifs région académique

**47 576** bacheliers\*  
pour la session 2022  
-2,9 % de bacheliers par  
rapport à la session 2021 sur  
la région académique

- 28 504 sur l'académie d'Aix-Marseille
- 19 072 sur l'académie de Nice

**192 000** inscriptions  
étudiantes attendues  
à la rentrée 2022  
+ 1,1 % par rapport à 2021

**130 800** étudiants attendus  
dans les universités et  
établissements assimilés  
(en formation initiale y  
compris IUT)

dont **9 700** étudiants en IUT  
• 5 900 sur l'académie d'Aix-Marseille  
• 3 800 sur l'académie de Nice

**5 400** étudiants en classe  
préparatoire  
• 3 000 sur l'académie d'Aix-Marseille  
• 2 400 sur l'académie de Nice

**14 300** étudiants en  
sections de techniciens  
supérieurs (STS) et  
formations assimilées  
(public et privé sous contrat  
par voie scolaire)  
• 9 000 sur l'académie d'Aix-Marseille  
• 5 300 sur l'académie de Nice

\*Éducation nationale + Agriculture. Ces estimations s'appuient sur les premiers constats partiels de rentrée, et sur les projections liées au nombre de bacheliers et à l'augmentation des effectifs à l'université (SIES 2020-2030).

# Une mobilisation exceptionnelle des établissements et des étudiants face à la crise Covid

Face à la crise Covid, étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs et techniciens, établissements d'enseignement supérieur, acteurs de l'État et des collectivités, et associations ont collectivement fait preuve d'une mobilisation remarquable face à des circonstances inédites pour chacun.

Dans ce contexte, le Gouvernement a notamment souhaité que les étudiants puissent bénéficier, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur, **de repas à 1 euro qui sont toujours en vigueur à la rentrée 2022 pour les étudiants boursiers, les étudiants en situation de précarité** reconnue par les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et les étudiants bénéficiaires de l'aide annuelle des Crous.

De plus, les établissements dotés d'un service de santé ont enrichi leur offre en santé mentale avec notamment l'accès à la prévention et aux soins de premier recours, le renforcement en psychologues et le **dispositif Santé Psy Étudiant**. Ce dernier, qui permet jusqu'à 8 consultations chez un psychologue sans avance financière, a accompagné près de 32 000 étudiants pour la France entière.

## Une forte solidarité avec les étudiants et chercheurs d'Ukraine

Depuis le 24 février 2022, début de la guerre en Ukraine, **la France est mobilisée pour faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs en provenance d'Ukraine**.

Conformément aux décisions de l'Union européenne, les déplacés d'Ukraine ont droit à une protection temporaire de la part des États membres, qu'ils soient chercheurs, enseignants ou étudiants. Cette protection comprend un droit provisoire au séjour et différentes mesures sociales :

- la protection universelle maladie et complémentaire santé solidaire, incluant la vaccination Covid ;
- l'allocation de demandeur d'asile mensuelle à demander auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ;
- l'accès à une aide d'urgence auprès des Crous dont relève leur établissement d'accueil ;
- l'accès aux bourses sur critères sociaux des Crous pour les étudiants inscrits dans les formations habilitées à recevoir les boursiers ;
- l'accès au repas à 1 euro en restaurant universitaire ;
- l'aide personnalisée au logement (APL) ;
- l'accès aux services de santé universitaires pour consulter les psychologues du dispositif Santé Psy Étudiant.

Les étudiants ukrainiens en France lors du déclenchement du conflit ont fait l'objet d'une attention particulière pour le logement (maintien des logements en Crous) et l'obtention d'aides d'urgence notamment.

Les étudiants non bénéficiaires de la protection temporaire font également l'objet d'une étude au cas par cas de leur situation par les services compétents de l'État pour définir des modalités d'une poursuite d'études.

Pour favoriser l'insertion des étudiants déplacés d'Ukraine qui le souhaitent dans l'enseignement supérieur français, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Mesr) a notamment mis en place une plateforme de mise en relation entre les étudiants ukrainiens et les établissements d'enseignement supérieur français avec l'appui de l'agence Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/faq-l-accueil-des-etudiants-deplacés-d-ukraine>



Au cours du dernier semestre de l'année universitaire 2021-2022, **près de 2 000 étudiants déplacés d'Ukraine ont ainsi pu être inscrits** dans les formations les plus adaptées à leur profil, à leur maîtrise du français et à leurs souhaits d'orientation. En cette rentrée universitaire, le nombre d'inscriptions estimé est également d'environ 2 000 étudiants. **Les quatre universités de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur accueillent actuellement 92 étudiants ukrainiens et 5 étudiants de la nationalité d'un pays tiers en provenance d'Ukraine.**

Le ministère de l'Éducation et des Sciences de l'Ukraine a également sollicité le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français pour l'organisation logistique, dans trois centres de tests, des examens ukrainiens d'accès à l'enseignement supérieur ukrainien. **L'organisation de ces tests** au cours de l'été a bénéficié à près de 1 000 étudiants ukrainiens. Elle a été **possible grâce à l'engagement d'Aix-Marseille Université**, de l'Université de Bordeaux, de Sorbonne Université et de l'École normale supérieure – PSL.

Ainsi, 174 étudiants se sont inscrits pour passer ces tests à Marseille l'été dernier.

Concernant les chercheurs, **le Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et Artistes en Exil (dispositif PAUSE)**, créé en janvier 2017 à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Collège de France, **a été adapté et renforcé pour accueillir les chercheurs ukrainiens et leur famille.**

Un fonds d'urgence Solidarité Ukraine a ainsi été mis en place dès les 2 mars 2022 grâce notamment à un financement exceptionnel du ministère de 500 000 euros. Le programme a aussi été soutenu par l'action de l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a très tôt mis en place une adresse dédiée ([impactukraine@anr.fr](mailto:impactukraine@anr.fr)) pour recueillir les besoins et accompagner les établissements et les laboratoires qui rencontrent des difficultés dans la préparation ou la réalisation de projets liées à la situation en Ukraine (prolongation de post-docs, accueil de chercheurs, etc.). **200 chercheuses et chercheurs ont ainsi été accueillis.** En comptant leur famille, ce sont près de 500 personnes qui ont été accueillies en France dans ce cadre.

# Une perspective d'augmentation de 1,1 milliard d'euros pour le budget 2023 de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le projet de loi de finances pour 2023 prévoit une **hausse du budget** du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **de près de 1,1 milliard d'euros** par rapport à 2022, hors financements issus du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et de France 2030.

Les crédits alloués au ministère en 2023 s'élèveront ainsi à 25,7 milliards d'euros, dont 14,8 milliards d'euros pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », 7,8 milliards d'euros pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 3,1 milliards d'euros pour le programme 231 « Vie étudiante ».

À ces crédits s'ajouteront les recettes liées à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) versées aux établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) et aux Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Estimées à 177 millions d'euros l'an prochain, ces recettes financeront des actions en faveur de l'accueil et de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que des mesures de prévention et d'éducation à la santé.

L'augmentation des crédits du ministère par rapport à 2022 poursuit **trois objectifs principaux** :

- **Compenser** de manière pérenne aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), la hausse de masse salariale résultant de **la revalorisation du point d'indice** (+ 500 millions d'euros) ;
- **Confirmer la mise en œuvre de la trajectoire de crédits prévue par la loi** du 24 décembre 2020 **de programmation de la recherche** pour les années 2021 à 2030 (+ 400 millions d'euros, après deux premières marches de + 400 millions d'euros et + 500 millions d'euros en 2021 et 2022, y compris pour la recherche spatiale) ;
- **Financer** un ensemble de mesures nouvelles **en faveur de la réussite des étudiants et de l'amélioration de leurs conditions de vie** (+ 200 millions d'euros).

# 1. Améliorer la qualité de vie des étudiants

## Un engagement pour le développement du parc de logements étudiants

Pour un étudiant, le logement est une préoccupation majeure, et le poste de dépense le plus important.

Loger les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur est l'un des objectifs majeurs des CROUS.

**Les Crous Aix-Marseille Avignon et Nice-Toulon gèrent un parc de 15 701 logements étudiants** répartis sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce parc locatif se répartit ainsi :

### **11 058 logements dans l'académie d'Aix-Marseille :**

- 5068 à Aix en Provence ;
- 5294 à Marseille ;
- 696 à Avignon.

### **4 643 places sur l'académie de Nice :**

- 2 936 à Nice\* ;
- 478 à Sophia-Antipolis ;
- 257 Cannes ;
- 972 sur le bassin toulonnais.

### **Deux nouvelles résidences ont été livrées à la rentrée 2022 :**

- La résidence « Nouvelle Vague », de 172 logements a accueilli ses premiers étudiants fin août 2022 à Cannes ;
- La résidence de 200 places « Les Douanes », située à Marseille, a ouvert début septembre ; elle est intégralement composée de logements en colocation pour 3 ou 4 étudiants.

### **La construction de 281 logements supplémentaires en résidences universitaires est en cours en 2022 :**

- 200 places à Toulon, pour une livraison prévue fin 2023 ;
- 81 logements à Avignon, dont la livraison est prévue à la rentrée 2023.

Par ailleurs, conformément aux engagements du Comité interministériel du handicap, une première cartographie des logements adaptés aux personnes en situation de handicap a été mise en ligne sur les sites Internet des Crous début octobre 2022 pour permettre une meilleure prise en compte des différents besoins.

\*cette capacité est temporairement réduite en raison de la réhabilitation des bâtiments E-F de la résidence Jean Médecin.

## Une diversification de l'offre de restauration « responsable »

Les Crous proposent une offre de restauration variée et élaborée avec des produits de qualité et à des tarifs adaptés aux étudiants. Des animations thématiques ainsi que des ateliers sur la nutrition et l'éco-responsabilité seront proposés au cours de l'année.

Pour la rentrée 2022, le Crous Nice -Toulon a, par exemple, repris la gestion de la cafétéria installée au cœur du campus Georges Méliès à Cannes, confiée jusqu'alors à un prestataire privé. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.

Il a également été décidé de renforcer les actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** en s'associant avec Too Good To Go. L'application permet aux étudiants de récupérer de la nourriture Crous à petit prix pour éviter qu'elle ne soit jetée. Au vu du succès de l'expérimentation du dispositif dans les cafétérias des campus Carlone et Valrose à Nice, le Crous a décidé d'étendre ce dispositif à sa nouvelle cafétéria de Cannes et propose ainsi trois lieux de retrait de denrées alimentaires.

De son côté, le Crous Aix-Marseille Avignon poursuit son dispositif de **gestion des déchets organiques** en lien avec l'opérateur LemonTri, en communiquant activement auprès des étudiants de l'ensemble des restaurants universitaires afin de réduire le volume de déchets et en assurant la production de compost à partir des déchets organiques résiduels collectés.

## Une multiplication des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Alors qu'ils construisent leur avenir, les conditions de réussite des étudiants sont trop souvent altérées par des difficultés financières. Cela est particulièrement vrai dans ce contexte d'inflation. C'est pourquoi la Première ministre et la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont engagées, dès les premiers jours de ce quinquennat, à ce que les étudiants fassent l'objet d'une attention spécifique.

### Le gel des frais d'inscription à l'université et des loyers en résidence étudiante

Dans un contexte d'inflation, **les droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2022-2023 sont gelés** pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

Les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la licence, 243 euros pour le master et 380 euros pour le doctorat. C'est l'État qui compense, auprès des établissements d'enseignement supérieur, le reste du coût réel de la scolarité des étudiants pour les diplômes nationaux. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité est de 10 440 euros par an et par étudiants, tous cycles confondus à l'université.

Alors que la réglementation prévoit que soit appliqué un indice de revalorisation des loyers, eu égard au contexte exceptionnel d'inflation, **les loyers sont gelés pour l'année universitaire 2022-2023 dans la totalité du parc des résidences Crous**. C'est d'autant plus exceptionnel que les tarifs pratiqués par les Crous sont déjà les plus bas dans le secteur du logement dédié aux étudiants.

## Des mesures d'urgence déployées pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants

En cette rentrée 2022, **les bourses sur critères sociaux sont revalorisées de 4 %**. Cette hausse s'ajoute à la revalorisation de 3,3 % mises en œuvre lors du précédent quinquennat. Elle concerne tous les échelons de bourses.

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient également :

- de l'exonération des droits d'inscription universitaires ;
- de l'exonération de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) ;
- de la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant Crous ;
- du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires des Crous.

**54 912 étudiants de la région académique** (19 672 étudiants de l'académie de Nice et 35 240 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille) étaient boursiers en 2021-2022.

**Les étudiants bénéficient, sous conditions, de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros.** La moitié des étudiants du pays (1,5 million) est concernée par cette mesure.

**Dans l'académie de Nice**, l'aide exceptionnelle de solidarité a été mise en paiement le 30 septembre 2022 **pour 11 895 étudiants boursiers**. **Dans l'académie d'Aix-Marseille**, ce sont **21 762 étudiants** qui en ont bénéficié.

**Le repas à 1 euro, pour les étudiants précaires, est maintenu pour toute l'année universitaire 2022-2023.** Le bénéfice de ce tarif peut représenter pour l'étudiant un gain de pouvoir d'achat mensuel d'une centaine d'euros par mois<sup>1</sup>.

Entre janvier 2020 et juin 2022, dans la région académique, 1635 466 repas à 1 euro ont été servis à des étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle du Crous ou identifiés comme précaires par le Crous (444 268 dans l'académie d'Aix-Marseille et 444 268 dans l'académie de Nice).

Parallèlement à ces mesures spécifiques, les étudiants bénéficient aussi de mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, comme l'augmentation de 3,5 % des APL.



<sup>1</sup> Pour bénéficier de cette tarification, l'étudiant boursier doit activer son compte Izly sur <https://mon-espace.izly.fr>. Les étudiants en situation de précarité peuvent déposer une demande simplifiée sur un site dédié : <https://dae.lescrous.fr>.

## Les autres aides mises en œuvre par les Crous

De nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux sont déployées par les Crous :

- **Aides spécifiques** : elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou celle d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes.
- **Aide au mérite** : les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat. Les bénéficiaires y ont droit pendant 3 années consécutives. Elle s'élève à 900 euros annuels.
- **Aide à la mobilité master** : d'un montant de 1 000 euros, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.
- **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 euros, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international.
- **Aide à la mobilité Parcoursup** : une aide de 500 euros, cumulable avec d'autres aides, peut être accordée aux lycéens boursiers en 2021-2022 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie de résidence. L'aide peut aussi être accordée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée ayant accepté une proposition d'admission dans leur académie de résidence, si elle permet de faciliter la mobilité.
- **Prêt étudiant garanti par l'État** : le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne). Le montant maximum de ce prêt est de 20 000 euros.

Depuis la rentrée 2022, pour un meilleur maillage des territoires, des permanences du service social du Crous de Nice - Toulon sont assurées à Menton, Grasse, Cannes et Sophia Antipolis, comme c'est le cas à Gap, Digne - les - bains, Arles, ou Salon - de - Provence pour le Crous d'Aix-Marseille Avignon.

## La protection et l'épanouissement de chacun au cœur des préoccupations

### Protéger la santé de tous

Les établissements d'enseignement supérieur assurent la protection médicale de leurs étudiants en mettant à leur disposition des services de santé, qui offrent un accès à la prévention et aux soins.

Les services de santé peuvent être choisis comme médecin traitant par les étudiants. Leur accompagnement permet également une prise en charge plus ciblée sur les enjeux liés à la santé sexuelle, aux addictions, aux risques festifs ou encore à la nutrition.

Une **attention particulière** est également donnée à la **santé mentale**.

Dans l'académie de Nice, plusieurs dispositifs de soutien psychologique gratuits sont proposés aux étudiants<sup>2</sup> :

- consultations dans les Bureaux d'aide psychologique universitaires (Bapu) de Nice et de Toulon ;
- les permanences de psychologues dans les résidences étudiantes ;
- une ligne d'écoute téléphonique 24h/24, 7j/7 et multilingue au 0800 730 569 et depuis l'application Pros-Consulte.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le Crous a mis en place trois dispositifs :

- des consultations psychologiques gratuites dans toutes les villes universitaires de l'académie (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Digne, Gap, Salon, Arles, La Ciotat et Aubagne), avec prise de rendez-vous en ligne ;
- des veilles organisées dans les cités universitaires ;
- des consultations du Bapu accueillies dans les locaux du Crous à Aix-en-Provence.

Le 3114, numéro national de prévention du suicide complète les initiatives déjà déployées autour de la santé mentale et la prévention du suicide chez les étudiants.

L'Etat finance également des consultations psychologiques en libéral à travers le dispositif **Santé Psy Etudiant**, de même que la Région Sud dans le cadre du **Pass Santé Jeunes**.

Pour **lutter contre la précarité menstruelle**, des distributeurs de protections périodiques sont mis à disposition dans les résidences étudiantes des Crous Nice-Toulon et Aix-Marseille Avignon ainsi que dans certains espaces de restauration. Des établissements d'enseignement supérieur ont également pu installer des distributeurs complémentaires grâce aux actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Enfin, **des actions de sensibilisation des étudiants à l'importance pour la santé d'avoir une alimentation saine et équilibrée** sont déployées sur le territoire.

Ainsi, par exemple, le Crous Nice-Toulon organise avec ses partenaires des stands d'information sur la nutrition dans ses Restos U' et cafétérias universitaires dès le mois d'octobre et jusqu'en avril 2023 à Nice, Sophia Antipolis, Toulon et de La Garde.

## Lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) et toutes les formes de discriminations

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est engagé avec les établissements, les associations et le milieu de la recherche, dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (soutien des initiatives de terrain, publication de guides et d'outils, campagnes nationales de communication, organisation de colloques). La ministre a même annoncé le 9 octobre dernier que le budget dédié serait doublé, notamment pour toujours plus de formations et de sensibilisation.

Conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique **tous les établissements ont mis en place un dispositif de signalement des violences et des discriminations**.

Dans l'académie de Nice, les étudiants peuvent signaler une situation de discrimination et/ou de violence sexiste ou sexuelle à la Cellule Violences Sexistes et Sexuelles de Université Côte d'Azur (UCA) à [cvss@univ-cotedazur.fr](mailto:cvss@univ-cotedazur.fr) et, pour les étudiants logés dans les résidences étudiantes, à la cellule de veille du Crous Nice-Toulon en écrivant à [signalement-discrimination-vss@crous-nice.fr](mailto:signalement-discrimination-vss@crous-nice.fr).

Dans l'académie d'Aix-Marseille, les étudiants peuvent également signaler une situation de cette nature auprès du nouveau service Respect et Egalité d'Aix-Marseille Université : [respect-egalite@univ-amu.fr](mailto:respect-egalite@univ-amu.fr). Pour les usagers du Crous, une cellule de veille est également activée.

<sup>2</sup> Les différentes propositions d'aide psychologique sont référencées sur le site internet du Crous à l'adresse suivante : <https://www.crous-nice.fr/aides-sociales/aide-psychologique/>

# Un souci d'amélioration constant de la vie sur les campus

## La CVEC, une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus



Créée par la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) a permis de dynamiser et d'améliorer la vie étudiante et a contribué à instaurer un dialogue entre tous les acteurs concernés.

La CVEC est utilisée pour :

- renforcer la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins ;
- soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes) ;
- développer la pratique sportive ;
- faire vivre l'art et la culture et diversifier les projets et événements artistiques et culturels dans les campus ;
- améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire, etc.) ;
- renforcer l'accompagnement social des étudiants.



Pour les étudiants qui n'en sont pas exonérés (étudiants boursiers, réfugiés), son **montant** est de **95 € pour l'année universitaire<sup>3</sup> 2022-2023**.

Depuis la création de la CVEC, la région académique a constaté une volonté et un engagement renforcés de tous les établissements en faveur de la vie étudiante.

**En 2020-2021, la CVEC a été massivement utilisée pour offrir des réponses à la crise sanitaire** qui a fortement affecté la vie étudiante. Dans la région académique, près de 110 000 étudiants s'étaient acquittés de la CVEC (60 % dans l'académie d'Aix-Marseille et 40 % dans l'académie de Nice), pour un montant collecté d'environ 10 M€. Cette collecte a donné lieu au reversement de 7,8 M€ à destination des établissements d'enseignement supérieur éligibles, et de 1,2 M€ à destination des CROUS.

En 2021-2022, les universités ont finalisé la mise en place de leurs commissions CVEC. Elles se réunissent au moins 3 fois par an, statuent sur la répartition de l'enveloppe des crédits, valident les bilans et appels à projet. Le choix des actions financées par la CVEC et le suivi de leur mise en œuvre associent les acteurs de la vie étudiante, dont très largement les étudiants, les représentants étudiants et les associations étudiantes.

L'usage des fonds CVEC se partage en deux axes principaux :

- des actions structurantes et pluriannuelles portées par les directions et les services universitaires, correspondant à des priorités et des programmes d'actions identifiés ;
- des projets ponctuels portés par les acteurs de la vie étudiante.

**Les deux CROUS de la région académique ont quant à eux soutenu plus de 100 projets** ou actions grâce à leurs fonds CVEC, principalement dans les domaines de l'accueil des étudiants (13%), de l'accompagnement social (38%), de la santé (13%) et du développement de la pratique sportive (28%). Les actions des CROUS s'adressent à tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

<sup>3</sup> La création de la CVEC en 2018 s'est faite concomitamment au rattachement gratuit des étudiants au régime général de sécurité sociale, permettant une économie de plus de 200 euros grâce à la suppression de la cotisation annuelle à la sécurité sociale étudiante.

La CVEC a ainsi permis de soutenir de nombreux projets dans l'ensemble de la région académique comme : la distribution d'aides alimentaires aux étudiants, la création d'un restaurant solidaire, le soutien aux épiceries sociales et solidaires, le financement de consultations psychologiques à distance, l'installation de parking et de bornes de réparation de vélos dans les résidences étudiantes, la création de tiers-lieux, l'organisation d'événements festifs, sportifs, culturels ou en lien avec la santé et la nutrition... Une attention particulière est portée aux projets des étudiants inscrits dans un établissement non-bénéficiaire d'un reversement CVEC.

## L'extension du Pass'Sport aux étudiants boursiers

Le Président de la République a annoncé dès cette rentrée **l'extension du Pass'Sport à l'ensemble des étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.**

D'un **montant forfaitaire de 50 euros**, le Pass'Sport permet de financer tout ou partie de l'adhésion ou de la prise de licence dans une structure sportive éligible, y compris au sein des fédérations sportives universitaires membres de la FFSU.

Cette mesure contribue à démocratiser les pratiques sportives, au profit du bien-être et de la santé physique et mentale des étudiants.

## La vie étudiante au cœur du volet « ESRI » du CPER 2021-2027 Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la construction d'environ 1100 nouveaux logements

Avec plus de 172 000 étudiants, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 6,39 % de l'effectif national et les deux grandes villes étudiantes que sont Marseille et Nice sont placées respectivement 11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> au classement général des villes étudiantes.

Les contrats de plan État Régions (CPER) constituent depuis 40 ans un outil essentiel d'aménagement du territoire.

**Le CPER 2021-2027** s'est inscrit dans un partenariat renoué avec les régions, pour constituer un levier majeur afin d'assurer la cohésion des territoires dans les grandes transitions écologique, numérique, démographique et productive.

La priorité III de ce contrat, **signé le 30 mars dernier**, concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. En effet, avec aujourd'hui plus de 50 000 emplois et 172 000 étudiants qui seront les chercheurs, les professionnels hautement qualifiés et les créateurs d'entreprises innovantes de demain, ce secteur représente un atout majeur pour le territoire.

Cette priorité, dotée d'un budget de plus de **194 millions d'euros** répartis à parité entre État et Région, entend contribuer à relever plusieurs défis d'importance :

- **favoriser la réussite des étudiants** sur l'ensemble du territoire régional ;
- **conforter le niveau d'excellence de la recherche** à l'échelle nationale et internationale ;
- **soutenir l'innovation**, levier de compétitivité de l'économie régionale.

Ainsi l'État et la Région se sont engagés à soutenir les projets de construction, de rénovation et d'amélioration des performances environnementales des campus sur les principaux sites universitaires pour les rendre plus attractifs, fonctionnels et durables, et à amplifier la construction de logements sociaux étudiants avec un objectif de doublement du nombre de logements par rapport au contrat précédent.

Ils se sont également engagés à favoriser une recherche d'excellence, en accompagnant le développement d'infrastructures de recherche ciblées sur les domaines « *signature* » de l'économie régionale (transition écologique et énergétique, santé, numérique et plateformes ouvertes vers le monde socio-économique).

Avec les participations des autres collectivités territoriales et la mobilisation de fonds propres, le niveau de financement a été porté à :

- plus de **200 millions d'euros** d'investissements en faveur de l'immobilier « *enseignement supérieur* », permettant la réalisation d'une vingtaine d'opérations lourdes ;
- plus de **70 millions d'euros** d'investissements dédiés à la construction de logements étudiants, dans 6 programmes permettant d'augmenter le parc de logements de plus de 1100 hébergements ;
- plus de **96 millions d'euros** de financement à destination d'infrastructures nouvelles de recherche correspondant à 28 opérations « *équipements recherche* ».

Le volet « *équipements recherche* » sera complété par des financements européens FEDER, portant **l'ensemble du financement du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »** (ESRI) des actions régionales à **340 millions d'euros pour les sept prochaines années**.

## Une réflexion globale engagée sur la vie étudiante : de la conférence territoriale aux dialogues territoriaux

Dès 2020, en pleine crise sanitaire, est apparue la nécessité de **renforcer la coordination des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** (ESRI).

La mise en place de cette coordination renforcée était rendue possible, en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, par un contexte politique et institutionnel favorable.

**C'est ainsi qu'a été créée, en 2020, la conférence territoriale de la vie étudiante.** Elle rassemble, sous la coprésidence du rectorat de région académique et de la région sud, l'ensemble des acteurs et parties prenantes de l'ESRI.

C'est donc tout à fait naturellement que **la région et la région académique ont décidé**, dès le mois de février 2022, **de mener conjointement** dans ce cadre **les travaux d'élaboration de leurs feuilles de route respectives en matière de vie étudiante** :

- le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) pour la période 2023-2028 ;
- le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE).

Cette démarche avait pour objet de faire émerger les axes prioritaires « *vie étudiante* » communs pour les cinq prochaines années. Ils visaient à répondre à la question : « que devons-nous à tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ? »

Ces travaux ont été menés en parfaite synergie car il ne pouvait exister deux ambitions différentes mobilisant les mêmes acteurs sur un même territoire, sous peine de perdre en efficacité et en lisibilité des actions déployées, au détriment des étudiants.

Durant la crise sanitaire, **la ville universitaire est apparue comme l'échelon pertinent de dialogue et de coordination des actions en faveur de la vie étudiante.** En effet, les étudiants y logent, y étudient, y sortent, y font du sport... C'est la ville qui abrite la vie étudiante.

La région académique et la région Sud ont donc souhaité organiser, dans les principales villes étudiantes du territoire, des ateliers de travail afin d'associer pleinement à l'élabora-



tion de ces feuilles de route « vie étudiante » l'ensemble des acteurs et parties prenantes de l'enseignement supérieur (universités, CROUS, établissements d'enseignement supérieur, représentants des étudiants, collectivités territoriales, associations...).

Ces **ateliers ont ainsi été organisés dans 11 villes** entre juin et septembre : Draguignan, Aix, Marseille, Cannes, Toulon, Salon de Provence, Aubagne, Avignon, Digne, Gap et Sophia Antipolis. D'autres auront lieu dans les semaines à venir, notamment à Nice et Arles.

**Le 28 septembre dernier, la conférence territoriale de la vie étudiante s'est à nouveau réunie pour conclure ces travaux communs** et présenter les grandes priorités d'action retenues au niveau régional pour les années à venir, priorités définies à partir des échanges qui ont eu lieu au cours des ateliers.

Ces axes d'action sont les suivants :

- Améliorer les conditions de vie des étudiants et leur accueil sur les campus et dans les villes étudiantes ;
- Assurer un égal accès de tous les étudiants du territoire aux services existants et renforcer la visibilité de cette offre de services ;
- Poursuivre la lutte contre la précarité étudiante ;
- Renforcer le pilotage régional des politiques publiques en faveur de la vie étudiante.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) sera adopté avant la fin de l'année 2022 par le Conseil régional et **les travaux sur le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) de la région académique vont naturellement s'inscrire dans le cadre des dialogues territoriaux** lancés par Madame Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'occasion de sa première conférence de presse de rentrée il y a quelques jours.

Comme annoncé par Mme la ministre, le **schéma directeur de la vie étudiante de la région académique sera adopté d'ici juin 2023** et fera ensuite l'objet d'une déclinaison par les établissements d'enseignement supérieur.

Ces travaux ne prendront pas fin pour autant avec l'adoption de ces **schémas, qui ont vocation à vivre et évoluer, nourris par les ateliers dans les villes étudiantes que le rectorat et la région souhaitent poursuivre** à l'avenir. L'objectif est de faire un point régulier sur les mesures concrètes que les ateliers ont permis de mettre en lumière ou de faire émerger.

# 2. Renforcer les conditions de réussite des étudiants

## Une procédure d'admission dans l'enseignement supérieur en constante amélioration

### Une phase d'admission plus rapide et des résultats comparables à ceux de 2021 pour les lycéens, meilleurs pour les étudiants en réorientation (données nationales)

Conformément aux objectifs, **la phase d'admission a été raccourcie et a permis de faire cette année plus de propositions** (près de 3,8 millions de propositions d'admission, + 4 % par rapport à l'année dernière), **à plus de candidats et de les formuler plus rapidement auprès des lycéens et étudiants de manière à réduire l'attente.**

Cette accélération a été appréciée par les lycéens puisque, selon l'étude IPSOS 2022 relative à Parcoursup<sup>4</sup>, 68 % des lycéens sont satisfaits du délai dans lequel ils ont reçu leurs propositions d'admission (+ 4 points par rapport à 2021).

Les résultats d'admission pour les lycéens sont comparables à ceux de l'année 2021 et en progression pour les étudiants en réorientation : au total, **93 % des bacheliers ayant formulé des vœux ont reçu au moins une proposition d'admission**, ce qui constitue un taux similaire à celui de 2021.

Par séries de bac, les résultats sont les suivants :

- 96,9 % des bacheliers généraux ont reçu au moins une proposition d'admission ;
- 82,6 % des bacheliers professionnels ont reçu au moins une proposition d'admission ;
- 90,1 % des bacheliers technologiques ont reçu au moins une proposition d'admission.

**Pour les étudiants en recherche d'une réorientation**, les résultats montrent **un taux de proposition supérieur à 2021**, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année sur Parcoursup (83,9 % soit 1,2 point supplémentaire par rapport à 2021).

**Ces meilleurs résultats concernent également l'apprentissage**, qui connaît un véritable engouement de la part des jeunes. 7 530 formations en apprentissage ont été proposées sur Parcoursup (+ 25,5 % par rapport à 2021). Plus de 215 000 candidats ont confirmé au moins un vœu en apprentissage (+ 6,3 % par rapport à 2021) et le nombre de candidats admis a déjà progressé de 15 % par rapport à 2021.

4 Cette étude est consultable à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcoursup-bilan-de-la-procedure-2022-et-calendrier-2023-87289>.

## Parcoursup, une procédure qui fonctionne bien et dont l'utilité est reconnue par les candidats

Les résultats satisfaisants de cette année témoignent d'une procédure robuste, bien rôdée désormais et que tous les acteurs se sont appropriée, au premier rang desquels : les candidats. Selon l'étude IPSOS précitée, 68 % des lycéens déclarent que Parcoursup a facilité leur entrée dans l'enseignement supérieur (+ 4 points par rapport à 2021).

En effet, selon l'étude d'opinion publiée par le ministère **les lycéens reconnaissent l'utilité de Parcoursup et la richesse des informations fournies.**

Ces bons résultats s'expliquent par différentes raisons.

**Plus de 1 500 formations nouvelles ont été proposées sur la plateforme par rapport à l'an dernier, en particulier dans l'apprentissage.** Au total, Parcoursup a rassemblé 21 000 formations sanctionnées par des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 7 500 en apprentissage.

**Chaque candidat a bénéficié d'un accompagnement tout au long de la procédure : des conseillers toujours joignables via le numéro vert, la messagerie du dossier et les réseaux sociaux officiels.** C'est l'innovation majeure introduite par le Plan étudiants, consolidé année après année depuis 5 ans.

L'accompagnement, c'est aussi celui des Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), qui ont pu mettre à profit l'expérience acquise pour prendre en charge plus rapidement les bacheliers cette année. **Au total, 18 900 candidats ont saisi la CAES de leur académie. On constate que ce chiffre diminue depuis 2020 compte tenu de la baisse de la démographie lycéenne ainsi que de la meilleure efficacité de la phase principale et de l'orientation.**

À l'issue de la procédure Parcoursup, 160 bacheliers étaient encore accompagnés par les CAES, qui restent mobilisées jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution. Ce sont très majoritairement des bacheliers professionnels qui n'avaient pas d'avis favorables de leur lycée pour une poursuite d'études.

Les autres candidats ont trouvé une solution soit via la CAES soit via la phase complémentaire ou ont quitté la plateforme. Ils ont pu poursuivre d'autres projets : en 2022, 187 000 lycéens et étudiants avaient indiqué, en confirmant leurs vœux, avoir simultanément réfléchi à d'autres projets d'insertion dans la vie active, de formations hors Parcoursup ou d'études à l'étranger.

### Quelques données Parcoursup pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'offre de formation s'est fortement enrichie depuis 5 ans : Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), instituts d'études politiques, formations par apprentissage... Près de 65 000 places sont désormais proposées aux candidats de la région académique.

Lors de la campagne 2022, 64 117 candidats ont confirmé au moins un vœu en phase principale, soit une diminution d'environ 900 candidats par rapport à 2021. Il s'agit de la première baisse observée depuis 5 ans.

56 091 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission, soit 87,5%, et 43 783 candidats (78 %) ont accepté une proposition\*.

S'agissant des candidats issus de terminale, ils étaient au nombre de 43 270. 93% ont reçu une proposition selon la répartition suivante : 97 % pour les candidats issus de bac généraux, 90 % pour les bacheliers technologiques et 79 % pour les bacheliers professionnels.

Ils sont 83 % à avoir accepté une proposition.

\* La différence entre les candidats qui ont reçu une proposition et les candidats ayant accepté une proposition tient au fait que, comme chaque année, des candidats changent de projets et quittent la procédure pendant la phase d'admission. Cela s'explique par plusieurs raisons : inscription dans une formation hors Parcoursup, projet d'étude à l'étranger, service civique, insertion professionnelle.

Plus spécifiquement, 51 % des lycéens technologiques candidats en BUT ont reçu une proposition et 72 % des lycéens professionnels candidats en BTS.

Dès les premiers résultats et jusqu'au terme de la procédure, un suivi fin et personnalisé est assuré par les équipes de la DRAIO (direction régionale académique de l'information et de l'orientation) en lien avec les établissements d'origine pour tout candidat sans solution en recherche d'une poursuite d'études.

Depuis 2021, une commission à l'échelle de la région académique a été constituée. Elle s'est ensuite déclinée territorialement pour mieux répondre aux besoins exprimés par les candidats qui la sollicitaient.

En 2022, 1 172 candidats ont été accompagnés et ont reçu une proposition.

## Parcoursup, un levier pour l'égalité d'accès et de réussite des étudiants

### • Soutenir la diversité dans l'accès à l'enseignement supérieur :

**La part des lycéens boursiers qui ont reçu une proposition d'admission atteint cette année les 91,4 %.** Pour rappel, entre 2018 et 2020 le pourcentage de néo-bacheliers boursiers admis dans l'enseignement supérieur via Parcoursup a augmenté, passant de 20% en 2018 à 25% en 2020<sup>5</sup>.

À noter : **on estime à près de 12 300 le nombre de lycéens boursiers pour lesquels les « taux boursiers » ont été décisifs pour leur affectation.** Ces lycéens se sont inscrits dans une formation pour laquelle ils n'auraient vraisemblablement pas eu de proposition en phase principale sans l'application des taux minimum de boursiers.

Au-delà des lycéens boursiers, **la dynamique engagée avec les cordées de la réussite vise à lutter, avec succès, contre l'autocensure : 95,5 % des lycéens en cordées de la réussite ont reçu au moins une proposition.** En effet, les candidats qui ont mentionné leur participation aux cordées de la réussite dans leur dossier parcoursup ont eu un taux de proposition d'admission sensiblement supérieur au reste de la population lycéenne de terminale.

## Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures : les cordées de la réussite dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Axe fort de la politique éducative interministérielle, la politique d'égalité des chances vise à **donner à chaque élève les mêmes chances scolaires, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales.** Le dispositif bénéficie du soutien de la collectivité régionale et des services de l'État (« Politique de la ville », MESRI, MEN).

Au regard des éléments de contexte qui pèsent tout particulièrement sur son territoire, la région académique mène depuis longtemps une politique volontariste pour encourager et faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves de l'éducation prioritaire et des quartiers Politique de la ville.

Les cordées créent un **continuum d'accompagnement du collège jusqu'à l'enseignement supérieur**, et s'ouvrent aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée pour augmenter le nombre d'élèves accompagnés.

**53 projets de nouvelles cordées ont été déployés en 2021-2022** pour développer un ensemble d'actions et aider l'élève à :



<sup>5</sup> Données issues du rapport n° 4 du Comité éthique et scientifique de Parcoursup de février 2022. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup-4e-rapport-annuel-au-parlement-83879>.

- renforcer ses connaissances et ses compétences scolaires ;
- préparer sa poursuite d'études et son projet d'orientation ;
- développer sa culture générale et sa mobilité.

Ces projets ont mobilisé 201 établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et ont concerné près de 6 500 élèves.

Le premier Comité de pilotage régional a réuni le 10 mai 2022 l'ensemble des partenaires mobilisés. Il a validé le principe de parfaire le déploiement de ce dispositif dans l'éducation prioritaire et les zones rurales isolées, d'améliorer l'accompagnement des acteurs territoriaux et de renforcer la co-construction entre établissements sources et têtes de cordée au service de l'élaboration progressive des parcours.

### • **Renforcer l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières professionnalisantes**

Depuis la création des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité impulser une politique volontariste pour **augmenter le nombre de bacheliers technologiques admis dans cette filière**. Cette dynamique se poursuit en 2022 : 39 317 bacheliers technologiques ont reçu au moins une proposition en IUT, soit 50,9 % d'entre eux.

**La politique volontariste des quotas de bacheliers professionnels pour l'accès aux BTS** rendue effective depuis 2018 via Parcoursup a été prolongée et s'applique cette année à plus de 5 100 formations. Près de 9 lycéens professionnels sur 10 ont fait des vœux en STS et plus de 73 % d'entre eux ont reçu au moins une proposition d'admission en STS.

### • **Progresser sur la mobilité géographique**

Enfin, **la mobilité étudiante progresse encore cette année** : la part des lycéens ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de résidence évolue légèrement et atteint 75 %. Ils sont plus nombreux que l'année dernière à avoir reçu une proposition d'admission en mobilité : 69,5 % d'entre eux, soit une progression d'1,4 point par rapport à 2021.

**20 500 lycéens boursiers ont demandé l'aide à la mobilité**, soit 61% des lycéens éligibles. Cette aide est désormais mieux connue et davantage sollicitée, c'est un succès.

## Parcoursup, la suite...

Le calendrier de la procédure 2023 a été publié. Il permet à l'ensemble des acteurs d'anticiper la prochaine session.

La convergence des calendriers des épreuves du baccalauréat et de la procédure Parcoursup permettra aux élèves de pouvoir **faire valoir pour leur accès à l'enseignement supérieur les notes obtenues, en particulier dans les spécialités qu'ils auront choisies d'approfondir** en classe de première et terminale et qui sont au cœur de leur projet de poursuite d'études.

Les pistes de réflexion pour améliorer encore la plateforme sont les suivantes :

- améliorer l'accompagnement à l'orientation ;
- rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent en renforçant davantage la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations ;
- augmenter l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir.

# Une offre de formation qui se diversifie et s'adapte en permanence

## Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES)

Le Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES) propose un programme généraliste et pluridisciplinaire **permettant aux étudiants une orientation et une spécialisation progressives** mêlant les expertises et compétences interdisciplinaires de l'Université et des classes préparatoires.

Ce cursus sélectif et d'excellence s'effectue en 3 ans et mène au grade de Licence. Il permet de se préparer à l'entrée dans les Grandes Ecoles (d'ingénieurs, de commerce, Institut d'Études Politiques – IEP et Ecoles Normales Supérieures – ENS, etc.) et facilite l'accès aux Masters renommés. La formation a également vocation à accompagner des bacheliers boursiers méritants vers des études prestigieuses dans l'enseignement supérieur.

Ouvert à la rentrée 2022 et porté par Université Côte d'Azur, l'Institut Stanislas (Cannes) et le lycée Masséna (Nice), le CPES consiste à **offrir une formation résolument pluridisciplinaire qui va en se spécialisant au fur et à mesure que les étudiants progressent dans le cycle.**

Dès la première année, les étudiants choisissent un parcours parmi deux possibles :

- le parcours Humanités, lettres et sociétés co-porté avec l'Institut Stanislas ;
- le parcours Sciences et sociétés co-porté avec le lycée Masséna.

## Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

Créé à la rentrée 2021, le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est un parcours innovant de licence généraliste, opéré à la fois en lycée et en université, qui permet de **croiser les approches méthodologiques tout en assurant une formation pluridisciplinaire et une universitarisation progressive.**

Trois PPPE ont été labellisés dans la région académique PACA :

- en 2021, Université côte d'Azur et le lycée d'Estienne d'Orves de Nice : PPPE au sein de la licence mention Lettres ;
- à la rentrée 2022, Université Côte d'Azur et le lycée du Parc Impérial de Nice : PPPE au sein de la licence mention Sciences et Technologie ;
- Université d'Avignon et le lycée Théodore Aubanel : PPPE au sein de la licence de Lettres.



## Déploiement sur le territoire de la réforme des études de santé

La réforme des études de santé, inscrite dans le plan « Ma Santé 2022 », répondait à une volonté partagée d'élargir le champ des possibles pour les étudiants et de diversifier les voies d'accès aux filières de santé.

Cette volonté a ainsi conduit le Gouvernement, tout en maintenant une sélectivité gage de qualité de la formation, à mettre fin au numerus clausus et à la PACES et, plus généralement, à réinventer le parcours universitaire d'entrée dans le premier cycle des études de santé.

Cette ambition d'ouverture et de diversification s'est concrétisée avec la création de deux nouvelles voies d'accès, le PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) et la LAS (Licence option Accès Santé).

Les études de santé et, au-delà, les professions médicales, accueillent désormais de nouveaux profils, dotés de sensibilités disciplinaires différentes, ce qui va modifier en profondeur la manière de prodiguer et de recevoir des soins dans notre pays tout en élargissant considérablement l'horizon des étudiants.

Cette réforme s'est traduite par une **augmentation de 22 % des places en parcours PASS/LAS à Aix-Marseille Université et de 48 % à Université Côte d'Azur** par rapport au nombre de places en PASS/LAS qui auraient été offertes si le numerus clausus était resté inchangé. **Au niveau national cette hausse a représenté 14 %.**

**Aix-Marseille Université a choisi de proposer les deux parcours** permettant d'accéder aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) : PASS (une majeure santé et une mineure qui comprend les enseignements de la licence choisie) et LAS (une majeure qui comprend les enseignements de la licence choisie et une mineure santé).

**Université Côte d'Azur a fait le choix de ne proposer que des parcours LAS** à la rentrée 2022. Ils sont au nombre de 8 et offrent chacun le même nombre d'unités d'enseignement (UE) de santé et d'UE disciplinaires en droit, économie-gestion, sciences technologie, sciences de la vie, STAPS, psychologie, histoire ou lettres.

# 3. Faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain

## La rénovation et l'amélioration de la performance énergétique des campus

Le Plan de relance national décidé par le Président de la République et mis en place par le Gouvernement pour atténuer les effets négatifs sur l'économie de la crise sanitaire commence à porter ses fruits. Les critères d'éligibilité des projets **étaient d'ailleurs parfaitement en phase avec les enjeux actuels de la sobriété énergétique.**

Un budget de 4 milliards d'euros avait été affecté au soutien de l'activité des entreprises du secteur de la construction / rénovation énergétique (**dont 2,7 pour les bâtiments de l'Etat et de l'ESR**).

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avait remporté **172 millions d'euros de dotation soit le septième de l'enveloppe nationale** de l'appel à projets (1<sup>ère</sup> région en poids relatif, 2<sup>e</sup> région juste derrière l'Île-de-France en montant).

**Plus d'un 1/3 des 80 chantiers est désormais terminé**, la plupart des autres le seront d'ici la fin de l'année 2023.

À l'issue de l'ensemble des travaux, ces investissements auront permis de réaliser **une économie conséquente de 26,5 millions de KWH /an sur les sites ESR de la région.**

### Les 9 projets les plus emblématiques retenus au titre de l'appel à projets rénovation énergétique représentent près de 80 % de l'enveloppe financière allouée à la région

Parmi les projets les plus importants retenus, deux sont portés par les CROUS :

- la création d'une nouvelle résidence de 200 lits au cœur de la Cité des douanes à Marseille pour un montant de 7,45 millions d'euros, livrée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- la rénovation pour la rentrée 2023 de la résidence Jean Médecin à Nice (366 logements) pour un montant de 9,46 millions d'euros.

Ces projets répondaient également à une priorité nationale en faveur du logement étudiant, pleinement partagée au niveau local.

Six autres projets d'ampleur vont permettre la rénovation de campus universitaires stratégiques d'Aix-Marseille Université (AMU) et d'Université Côte d'Azur (UCA) :

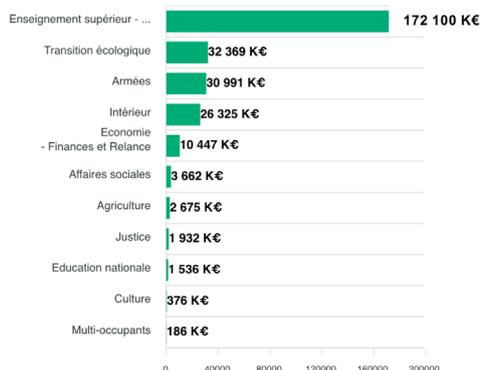
- le projet de construction du nouveau centre de simulation médicale SIMMAR (18,4 millions d'euros), 1<sup>ère</sup> phase de la rénovation du campus « Santé Nord » d'AMU, situé dans un quartier sensible de Marseille, qui participe à la réalisation de l'objectif prioritaire de renforcement du « pôle santé » de l'université, avec l'accueil de l'ensemble des formations paramédicales ;
- le projet de rénovation énergétique (isolation thermique par l'extérieur) de l'un des principaux campus d'AMU, le bâtiment principal du campus Saint-Charles (10,6 millions d'euros), situé dans un quartier sensible, centre névralgique de la faculté de sciences, qui accueille près de 10 000 étudiants ;
- le projet de rénovation énergétique (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des systèmes de production de chaleur) du bâtiment IGH « Pharmacie » du campus santé AMU de la Timone (27,7 millions d'euros), avec l'ambition par ailleurs de renforcer le dynamisme et l'attractivité du site en permettant l'accueil d'unités de recherche et de start-up ;
- le projet de rénovation énergétique du campus Valrose à Nice (15,8 millions d'euros), campus d'UCA, qui représente un investissement primordial pour l'avenir car il abrite l'essentiel des laboratoires de l'université, dont l'activité est tournée vers la recherche en matière de développement durable ;
- le projet de rénovation énergétique du campus Trotabas à Nice (14,7 millions d'euros), qui occupe une place particulière dans le paysage régional car il est un véritable lieu de convergence entre l'enseignement, le monde économique (notamment le secteur du tourisme), le monde judiciaire, les acteurs institutionnels locaux et les collectivités territoriales ;
- le projet de rénovation énergétique du campus Carlone (12,9 millions d'euros), qui accueille le plus grand nombre d'étudiants d'UCA (12 000) et qui a vocation à incarner la « signature Côte d'Azur » de l'université à travers le développement de synergies avec les acteurs locaux du monde des arts et de l'industrie créative et culturelle ;
- le projet de rénovation énergétique du bâtiment TPR2 du campus de Marseille Luminy (bâtiment partagé entre le CNRS, AMU et l'INSERM). Le CNRS poursuit la rénovation de cet ensemble immobilier en réalisant une vaste opération de mise en sécurité incendie, d'adaptation des locaux aux standards actuels et d'isolation thermique pour un coût de 12,2 millions d'euros.

### Rappel des grands chiffres de la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Nombre de communes	Nombre de bâtiments en rénovation énergétique	Montant des opérations
57	452	282 964 647 €

### Montant par occupant ministériel

Provence-Alpes-Côte d'Azur



### Enseignement Supérieur, Recherche & innovation

1<sup>er</sup> Ministère récipiendaire en région PACA

90 Opérations retenues (hors projets TIGRE au nombre de 29)  
172,1 M€

60 % de l'enveloppe régionale

### Enseignement Supérieur, Recherche & innovation

Ile de France : 184 M€

PACA : 2<sup>ème</sup> région la mieux dotée, la 1<sup>ère</sup> en poids relatif

AURA : 162 M€

Occitanie : 136 M€

Nouvelle Aquitaine : 126 M€

<b>Organismes de Recherche :</b> 25 opérations / 20,3 M€
<b>Universités :</b> 40 opérations / 124,9 M€
<b>Ecoles supérieures :</b> 10 opérations / 1,8 M€
<b>Logements étudiants :</b> 15 opérations / 25,1 M€



## L'accompagnement des étudiants à distance avec les campus connectés



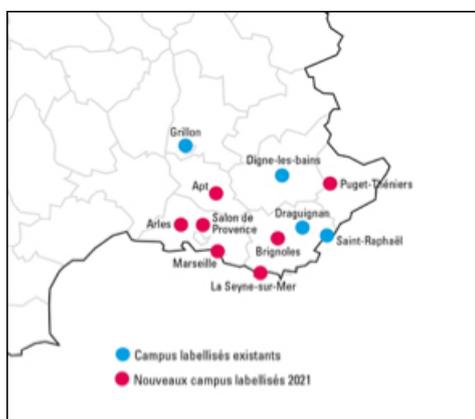
Les campus connectés sont des lieux d'études labellisés par l'État. Ils répondent aux difficultés d'accès à l'enseignement supérieur de publics de certains territoires « empêchés » notamment pour des raisons médicales, psychologiques, sociales ou géographiques. Ils accueillent ainsi des jeunes en formation initiale et des personnes en formation continue ou en reprise d'études. Tous peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance (tous niveaux confondus) auxquelles ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école située sur le territoire national<sup>6</sup>.

Les personnes en formation disposent ainsi, dans un cadre adapté et convivial, de salles de cours connectées ainsi que d'un accompagnement de proximité assuré par un tuteur.

Ce dispositif a été lancé en 2019, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), et a donné lieu à trois vagues successives d'appels à projets, dont la dernière s'est achevée au printemps 2021, pour une ouverture des structures au plus tard en septembre 2022.

Chaque campus est porté par une collectivité territoriale en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur de proximité.

**En région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 campus connectés sont labellisés.**



La **prochaine étape** envisage **d'offrir aux étudiants inscrits dans les 11 campus connectés** de la région **un large catalogue de formations coordonné au niveau régional**.

Cela leur permettrait de pouvoir en première intention, quand cela est possible, s'inscrire à une formation dispensée par l'une des 4 universités ou par l'école Centrale Méditerranée, toutes partenaires du dispositif.

Il est donc primordial de **construire une relation renforcée entre les campus connectés (et leurs étudiants) et les universités et établissements de la région académique**.

<sup>6</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/point-d-etape-sur-les-campus-connectes-85358>

# 4. Renforcer le lien entre enseignement supérieur - recherche et innovation

La force des universités et des établissements de l'enseignement supérieur français repose sur l'articulation permanente entre formation et recherche. Les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs sont au cœur des laboratoires de recherche française et les étudiants doivent très tôt comprendre les principes de la recherche et de ses méthodes d'exploration du savoir.

## Une recherche dynamique

En 2021, la production scientifique régionale a progressé très nettement, d'environ 10% (13400 publications référencées en 2021 contre 12300 publications en 2020), attestant ainsi de son dynamisme toujours croissant.

Le nombre de contrats ANR coordonnés par un chercheur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un autre indicateur de ce dynamisme, avec 144 contrats en 2020 contre 134 en 2019.

### Zoom sur une publication remarquable

Si on ne devait retenir qu'une seule publication au titre de cette année, ce serait celle que des chercheurs de l'IRD de l'Institut Géo Azur basé à Sophia Antipolis ont publiée, le 11 mai 2022 dans la revue Nature. Une étude montrant que l'on peut exploiter des signaux gravitationnels à l'aide d'un algorithme d'intelligence artificielle pour estimer de manière instantanée la magnitude des grands séismes.

Ces signaux, qui sont très faibles et se propagent à la vitesse de la lumière, ont été découverts en 2017 dans les données du séisme de 2011 à Fukushima.

Cette étude pourrait permettre, à terme, de mettre en place de systèmes d'alerte des tsunamis plus fiables et plus rapides et de réduire ainsi la mortalité des populations qui vivent à proximité des grands séismes.

Référence : Instantaneous tracking of earthquake growth with Elasto-Gravity Signals. A. Licciardi, Q. Bletery, B. Rouet-Leduc, J.-P. Ampuero et K. Juhel, revue. Nature du 11 mai 2022.

# En matière d'innovation : la SATT Sud-Est fête ses 10 ans

La société d'accélération et de transfert de technologies Sud-Est (SATT SE) va fêter ses dix ans d'activité.

Elle est aujourd'hui **l'interlocuteur privilégié des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche implantés** dans la région.

À ce jour, elle a traité plus de 1000 déclarations d'invention, soit plus de 500 actifs de propriété intellectuelle déposés. La maturation de ces actifs a généré 40 millions d'euros d'investissements et environ 120 licences fermes ont été signées.

Ce bilan très positif a conduit à la création de nombreuses start-up qui ont contribué à la création de plus de 300 emplois et à des levées de fonds pour un montant cumulé supérieur à 100 millions d'euros.

## Zoom sur une innovation remarquable

Si on ne devait retenir qu'une seule démarche innovante récente, ce serait la création de la société Emergence Therapeutics, fin 2019, sur la base de travaux de chercheurs du Centre de recherche en cancérologie de Marseille (Unité mixte de recherche AMU INSERM CNRS et Institut Paoli Calmette), qui développe de nouvelles immunothérapies par conjugaison anticorps, pour traiter les cancers dont les besoins sont importants et pour lesquelles les réponses thérapeutiques sont faibles.

Son programme principal présente une conception d'anticorps innovante ainsi qu'une technologie de liaison et de charge utile de pointe, pour cibler la Nectine-4, une cible importante et validée pour un large éventail de cancers.

Le potentiel important de ces travaux sera effectif pour offrir des solutions pour le cancer de la vessie et du sein triple négatif ainsi que pour les tumeurs malignes avec des niveaux d'expression moyens et faibles de la Nectine-4, y compris le cancer de l'ovaire, de la tête, du cou et du poumon.

Emergence Therapeutics vient de signer une licence avec un grand groupe pharmaceutique pour un montant de 360 millions de dollars. Un record pour notre région dans le contexte de maturation de résultats de la recherche publique.



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Contact presse

Marie Gaidoukoff

Tél. 04 42 91 71 10 - 06 89 10 02 55

[marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr](mailto:marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr)

